

GE_GERICHTE ATAS/685/2009 vom 13. Mai 2008

GE Cour de justice, 2008-05-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_685_2009

FR: GE_GERICHTE ATAS/685/2009 du 13 mai 2008

IT: GE_GERICHTE ATAS/685/2009 del 13 maggio 2008

Erwägungen

E. 1

Reprend l'instance.

E. 2

Prend acte du fait que la défenderesse* le Fonds de garantie d'Axa Winterthur a accepté de donner suite aux prétentions du demandeur. *Rectification d'une erreur matérielle le 19.06.2009/SKA/RHD

E. 3

L'y condamne en tant que de besoin*. *Rectification d'une erreur matérielle le 19.06.2009/SKA/RHD

E. 4

Constate que la demande en paiement est devenue sans objet.

E. 5

Raye la cause du rôle.

E. 6

Condamne la défenderesse à verser au demandeur la somme de 1'000 fr. à titre de dépens.

La greffière

Florence SCHMUTZ

La présidente

Karine STECK

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.